



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'YONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n°45/2012 du 19 décembre 2012

Adresse de la préfecture : 1, Place de la Préfecture - CS 80119 - 89020 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

e-mail : prefecture@yonne.gouv.fr

Site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.gouv.fr>

RAA spécial numéro 45/2012 du 19 décembre 2012

L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (Mission d'appui au pilotage), dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet des services de l'Etat.



PREFET DE L'YONNE

Recueil spécial des Actes Administratifs n°45 du 19 décembre 2012

---ooOoo---

SOMMAIRE

N° d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
--------------------	-------------	--------------------------	-------------

PREFECTURE DE L'YONNE

MISSION D'APPUI AU PILOTAGE

PREF/MAP/2012/139	11/12/2012	Arrêté portant délégation de signature pour l'exécution des dépenses et des recettes traitées par le centre de services partagés CHORUS de la préfecture de l'Yonne	3
PREF/MAP/2012/141	11/12/2012	Arrêté relatif à la mise en oeuvre de la suppléance du corps préfectoral le jeudi 20 décembre 2012 de 7 heures 45 à 20 heures	4

**ARRETE N° PREF/MAP/2012/139 du 19 décembre 2012
portant délégation de signature pour l'exécution des dépenses et des recettes
traitées par le centre de services partagés CHORUS de la préfecture de l'Yonne**

Article 1er : Délégation de signature est donnée, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, à Mme Virginie LACOUR, chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique, responsable du centre de services partagés Chorus de la préfecture de l'Yonne, pour exécuter les actes suivants :

- la validation des engagements juridiques,
- la signature des bons de commande inférieurs à 1 000 €,
- la certification du service fait,
- la validation des actes relatifs aux recettes non fiscales,
- la validation des titres de perception pour les dépenses et les recettes exécutées par le centre de services partagés,

pour les programmes listés ci-dessous :

- Programme 017 – FEDER
- Programme 112 – impulsion et coordination de la politique du territoire
- Programme 119 – concours financiers aux communes et groupement de communes
- Programme 120 – concours financiers aux départements
- Programme 122 – concours financiers spécifiques et administratifs
- Programme 128 – coordination des moyens et des secours
- Programme 129 – coordination du travail gouvernemental (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les toxicomanies - MILDT)
- Programme 177 – prévention exclusion et insertion des personnes vulnérables – action 15 (rapatriés d'origine Nord africaine – RONA)
- Programme 207 – sécurité et circulation routière
- Programme 216 – action sociale
- Programme 232 – vie politique, culturelle et associative, élections
- Programme 303 – immigration et asile
- Programme 307 – administration territoriale
- Programme 309 – entretien des bâtiments de l'Etat (périmètre préfecture)
- Programme 333 – moyens mutualisés des administrations déconcentrées (périmètre préfecture – action 2)
- Programme 723 – contribution aux dépenses immobilières de l'Etat
- Programme 754 – équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routière
- Programme 833 – avances sur recettes fiscales versées aux collectivités locales

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M. René NOWACZYK, adjoint au chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique, pour la validation des demandes de paiement, la certification du service fait, la validation des actes relatifs aux recettes non fiscales et la validation des titres de perception pour les dépenses et les recettes exécutées par le centre de services partagés pour les programmes listés à l'article 1.

Article 3 : En cas d'empêchement de Mme Virginie LACOUR, la délégation qui lui est conférée pour la validation des engagements juridiques et la signature des bons de commande inférieurs à 1 000 € sera exercée par M. René NOWACZYK ou en cas d'empêchement par Mme Anne LOLLLOT.

En cas d'empêchement de M. René NOWACZYK, la délégation qui lui est conférée pour la validation des demandes de paiement sera exercée par Mme Virginie LACOUR ou en cas d'empêchement par Mme Anne LOLLLOT.

Article 4 : Délégation est donnée aux gestionnaires des dépenses et des recettes dont les noms suivent pour la saisie des engagements juridiques, des bons de commande, de la certification du service fait, des demandes de paiement et des recettes non fiscales :

- Mme Stéphanie BRILLANT,
- Mme Sylvie CHARRIER,
- Mme Caroline LAUNAY.

Le préfet,
Raymond LE DEUN

ARRETE N° PREF/MAP/2012/141 du 19 décembre 2012
relatif à la mise en oeuvre de la suppléance du corps préfectoral
le jeudi 20 décembre 2012 de 7 heures 45 à 20 heures

Article 1^{er} : Mme Isabelle BUREL, sous-préfète, directrice de cabinet, est chargée d'assurer la suppléance des fonctions de préfet du département de l'Yonne, le jeudi 20 décembre 2012 de 7 heures 45 à 20 heures.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle BUREL en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'Etat dans le département, à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Le Préfet,
Raymond LE DEUN